

apporte ici tous les jours ; mais ne vous inquiétez pas, elles trouvent leur emploi mieux que vous ne pourriez croire, sans que pour cela la cathédrale s'élève beaucoup. Connaissez-vous le temple protestant qu'on a inauguré ces jours derniers ?—Non.—C'est un très joli monument ; celui-là n'est pas à la manière grec moderne pur ; le génie de l'artiste, à ce qu'on dit, a eu là un plus libre essor ; on prétend même qu'il a compté là-dessus pour se faire une réputation et immortaliser son nom. Avez-vous passé devant la fontaine qui est là-bas ?—Je ne l'ai pas remarquée ; qu'a-t-elle donc d'extraordinaire ?—C'est, comme le temple, une construction du goût de monsieur notre architecte.—Mais, mon brave, où en voulez-vous venir ; je me soucie fort peu de votre architecte, et je ne vois pas quelle relation il peut y avoir entre des fontaines, un temple protestant même, et le monument que nous avons sous les yeux ?—Elle n'est cependant que trop intime. Il est fâcheux que les pierres ne puissent pas parler, elles vous diraient où elles passent et ce qu'elles deviennent. Du reste, on a nommé une commission d'enquête qui avisera peut-être au moyen d'empêcher les nouvelles pierres ici présentes de fondre au soleil. On voudrait, sans doute, me demander mon avis là-dessus ; j'ai reçu une assignation de comparaître. Mais, voyez-vous, je suis père de famille ; j'ai besoin de gagner mon pain, et d'ailleurs, ma voix aurait bien peu de crédit, si elle venait contrarier les vues de ces messieurs et leur manière économique de bâtir plusieurs monuments à la fois. Demain, de grand matin, j'y pars donc pour Blidah. Je n'en demandai pas davantage à ce pauvre ouvrier, et j'appris plus tard qu'en effet plusieurs enquêtes étaient sur le tapis, qu'elles embarrassaient bien des gens, sans cependant effrayer personne. On dit que les travaux de la cathédrale coûteront autant que si on avait construit une église neuve. Si ce dernier parti eût été pris dans l'origine, on eût conservé un édifice remarquable, et l'on aurait pu, sinon construire une cathédrale digne de la ville et de la France, du moins doter d'une église paroissiale le quartier Babazoun, vers lequel se porte toute la population.

La curiosité m'attira bientôt vers le temple protestant. Il est situé dans l'endroit le plus apparent de la rue de Charres, la grande rue commerçante des Arabes, et précisément en face de la porte par où ils arrivent de la plaine. J'entraîs sous le péristyle dorique, au fronton duquel était écrit : *Au Christ rédempteur*, et pénétraî dans l'intérieur. Il était une heure de l'après-midi : je vis là, réunie, la petite communauté protestante ; elle se composait de 50 personnes, échelonnées jusqu'au ministre, selon leur position sociale. Il y avait place pour tout le monde, même les curieux : on voulut me faire les honneurs d'un siège ; je remerciai modestement et restai debout derrière les colonnes des bas-côtés, à écouter le ministre évangélique. Les temples protestants, vous le savez, sont d'une nudité parfaite ; ils n'ont ni tableaux, ni statues, ni autel, ni crucifix. Le ministre était donc placé au fond de l'hémicycle, et, de sa chaire élevée, expliquait l'Évangile in-folio ouvert à quelques mètres au-dessous de lui sur une petite table carrée. A propos d'Évangile, il nous fit un cours d'histoire moderne, dans lequel entraient le schisme d'Avignon, les élections simultanées de plusieurs Papes et quelques traités de l'ambitieuse cour de Rome qui prouvaient qu'elle avait eu bien tort de s'attacher au pouvoir temporel et de lui prêter ses armes spirituelles. La conclusion morale et pratique fut une tolérance sans bornes, et l'éloge plus ou moins direct de nos institutions éclairées et de notre sage gouvernement. Je ne voulus pas entendre la fin de la péroraison ; j'étais plus que glacé.

A continuer.

On peut se prosterner dans la poussière quand on a commis une faute ; mais il ne faut pas y rester.

CHATEAUBRIANT.

Nous copions l'écrit suivant adressé à la *Minerve*, comme un morceau du plus grand intérêt et qui méritait d'être médité par tous les bons catholiques. Nous regrettons qu'il n'y ait en cette ville, aucun journal catholique anglais pour reproduire de semblables écrits, et se défendre contre les imputations et les calomnies répétées d'un certain journal qu'il n'est pas plus permis d'appeler par son nom, que certains péchés que St. Paul défendait aux chrétiens de nommer.

(Pour la *Minerve*.)

M. l'Éditeur.—La tirade que contient le *Montréal Witness* du 6 du courant, sous le titre de "*Petition Extraordinary*," concerne indirectement tous les collèges catholiques du Bas-Canada, quoique dirigée spécialement contre celui de Ste. Thérèse. Les rédacteurs du *Witness* se montrent évidemment inspirés par un fanatisme aveugle et malhabile. "*The sole object*, disent-ils, "*of the college of Ste. Thérèse is the training of Priests.*" Cette phrase ne contient autre chose qu'un mensonge. Le Révd. M. Ducharme est un de ces généreux ecclésiastiques qui, comme le vénérable M. Girouard, et plusieurs autres, a dévoué le peu de biens terrestres qu'il possédait, au but si noble et si patriotique de l'éducation de la jeunesse. Depuis quelques années, il est vrai, les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique forment une section distincte dans l'établissement qu'il a fondé ; mais ces jeunes gens ne sont qu'une portion minime, comparés aux nombreux élèves qui viennent y recevoir une éducation générale, adaptée à toutes les classes de la société. D'ailleurs en fut-il autrement pour le collège de Ste. Thérèse, les collèges de St. Hyacinthe et de l'Assomption ne sont-ils pas destinés à l'éducation générale de toutes les classes de la communauté ?

N'ont-ils pas des titres à la faveur publique dont parlent les rédacteurs du *Witness* ? Pourquoi donc après avoir mentionné les pétitions de ces établissements ajoutent-ils cette phrase bigote et fanatique : "*Surely, the Parliament Canada have something else to do than to assist in making roman catholic Priests.*" Si les rédacteurs du *Witness* ont voulu faire autre chose que du fanatisme religieux, je leur demanderais de vouloir bien répondre aux questions suivantes : Où sont les institutions d'éducation, dans le Bas-Canada, destinées à l'éducation générale de toutes les classes de la société ? Où sont les pépinières des professions libérales ? où se forment tous les jours, un grand nombre d'hommes qui vont ensuite porter le profit de leurs lumières dans le commerce, l'industrie, et l'agriculture ? Si les hommes du *Witness* ne sont pas assez généreux pour répondre, la voix reconnaissante de toute la province du Bas-Canada leur criera, jusqu'à les assourdir, les noms des collèges dirigés par le clergé catholique. Beaucoup de familles appartenant à d'autres origines et à d'autres principes religieux que les Canadiens-français mêleront leurs voix à celle de ces derniers. Elles diront que leurs enfants ont été bien accueillis dans les institutions auxquelles s'attaque la haine jalouse du *Witness* ; elles diront qu'ils y ont été instruits avec zèle et traités avec une libéralité et une impartialité au dessus de toute critique. Et après ce témoignage unanime, sous quel jour doivent paraître les suggestions de la *feuille libérale* aux yeux des hommes bien pensants ? En effet, rectifions sommairement l'état de la question qu'elle déguise et n'hésitons pas à nous présenter ensuite, avec confiance, devant le tribunal de la justice et de la saine raison. Voici le fait. Plusieurs corporations de prêtres du Bas-Canada se sont chargés du rôle pénible d'instruire la jeunesse dans des institutions que quelques-uns des membres de leurs corps ont fondées avec les fruits de leurs épargnes. On sait que ces institutions sont également ouvertes aux jeunes Canadiens de toutes les origines, quoique plus spécialement destinées aux Canadiens Français, vu que l'éducation de ceux-ci n'ayant pas été l'objet des soins du gouvernement, depuis 1759, ils ont été forcés de se suffire à eux-mêmes. On sait depuis que pour les 500,000 Canadiens-Français du Bas-Canada, les institutions en question sont des institutions nationales et que même ils n'en ont pas d'autres où ils puissent faire donner à leurs enfants une éducation tant soit peu au dessus de l'éducation élémentaire. Par conséquent, la prospérité et la dotation de ces maisons intéressent les 5/6^{me} de la population de la province inférieure.—Les coffres publics se remplissent de l'argent de cette population. Et cependant il se trouve des hommes qui lui envient les maigres allocations pécuniaires, qu'on lui laisse avoir annuellement, comme pour rendre plus insultante la partialité qui accorde à un seul collège du Haut-Canada (*King's College*) plus qu'à tous les collèges réunis du Bas-Canada. Certes, si le gouvernement prêtait l'oreille à la voix de tels hommes, ce serait bien, pour lui, se décider incompréhensiblement à accepter la haine quand il pourrait faire naître l'amour. Car, au lieu de la voix des possesseurs, si modérés à l'endroit du pouvoir qui régit, il devrait s'attacher à voir chaque institution se transformer en une chaire, de laquelle partirait des paroles d'un effet électrique pour les oreilles de la jeunesse canadienne.

Les hommes du *Witness* auraient bien pu donner à la cause de nos institutions la couleur favorable qui résulte des courtes observations que je viens de faire. Mais oubliant leurs caractères d'hommes évangéliques, comme le devoir de citoyens honnêtes, ils ont préféré écrire les phrases menteuses dont leur feuille du 6 du courant a été le véhicule. Et ce n'est pas assez d'appeler leurs phrases, menteuses, elles peuvent être qualifiées d'absurdes.

Pour preuve, je vais citer littéralement : "*The priests of the church of Rome, without distinguishing particular orders which they boast are, all one, possess the island of Montreal already the seigneurie of the isle Jesus, the Lake of Two Mountains, etc.*" Ces expressions singulières qu'en vertu de l'unité, dont les prêtres de l'Église de Rome se vantent, la seigneurie de l'île de Montréal et les autres y mentionnés, sont la propriété indistincte de tous les membres du clergé catholique. Jusqu'à présent ce clergé avait cru qu'il y avait chez lui *unité de croyance* ; le *Witness* vient lui révéler qu'il y a aussi *communauté de biens* : Seulement dans son énumération de biens communs, il n'a pas mentionné les biens des Jésuites, parce qu'il est informé que d'autres ont fraternisé entre eux ; en s'en partageant les revenus depuis la cession du Canada !... Mais ce sont là des idées badines sans doute, dit le *Witness* ; et puisque le sujet est sérieux, parlons sérieusement. Nous demandons aux hommes sensés si les collèges qui demandent de l'aide au Parlement, ont quelque chose à prétendre sur les propriétés, des séminaires de Québec et de Montréal, énumérées par nos jaloux adversaires ! Si leur réponse est négative, comme elle doit l'être, où se trouve donc la communauté de biens avec laquelle le *Witness* veut aveugler ses lecteurs ? Au reste, ces propriétés, en autant qu'elles sont possédées par les Messieurs du Séminaire de Québec, ont été solennellement reconnues comme insuffisantes, même pour l'usage exclusif du séminaire puisque la législature a récemment autorisé ces messieurs à les augmenter. Pour ce qui est des biens du séminaire de Montréal, quoique considérables, on sait que leurs généreux administrateurs ne sont riches que pour l'avantage de la populense Cité confiée à leurs soins. Que les rédacteurs du *Witness* prennent note des nobles et belles œuvres opérées par ces messieurs ! Leur impartiale reproduction, édifiera plus leurs lecteurs que leurs avancés pleins de dépit jaloux et de préjugés. Qu'ils disent à leurs lecteurs les 1,500 enfants journalièrement instruits gratis, sans compter les remises considérables faites à beaucoup d'élèves de leur collège ; qu'ils énumèrent leurs larges et continuelles aumônes..... Mais je m'arrête ; ces messieurs n'ont pas besoin de mes apologies. Il y a longtemps que l'opinion publique leur a rendu justice